

Questions au Feuilleton

LE PROGRAMME DE PRODUCTIVITÉ DES INDUSTRIES DE LA DÉFENSE

Question n° 2487—M. Forrestall:

Au cours de chacune des cinq dernières années du Programme de productivité des industries de la défense, a) combien de sociétés ont reçu des subventions et combien les ont remboursées, b) combien d'argent ont-elles reçu et combien ont-elles remboursé?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

Financement du DIP (en millions de \$)

Année	Nbre de sociétés	Crédit 10— Contribution	Nbre de sociétés	Crédit L-30 Prêts	Total des contributions et prêts
1976/77	63	\$44.9	38	\$5.5	\$50.4
1977/78	53	43.2	33	4.3	47.5
1978/79	68	52.2	45	6.0	58.2
1979/80	87	57.9	61	14.2	71.8
1980/81	68	94.9	44	21.4	116.3

Remboursements DIP

Année	Nbre de sociétés	Contributions	Nbre de sociétés	Prêts	Remboursements totaux
1976/77	6	\$ 398,558.28	153	\$5,860,488.88	\$ 6,259,047.16
1977/78	6	2,930,570.52	128	4,792,362.68	7,722,933.20
1978/79	4	3,260,052.10	126	5,037,626.50	8,297,678.60
1979/80	4	605,566.30	158	5,697,811.15	6,303,377.45
1980/81	4	6,121,897.00	120	5,907,721.89	12,029,618.89

Les prêts sont remboursables en principe mais ils sont consentis sans intérêt. Les contributions jusqu'à 50 p. 100 des coûts du projet ne sont remboursables que lorsque les bénéficiaires sont jugés justes et raisonnables. Toute contribution au delà de 50 p. 100 des coûts du projet est remboursable d'après une formule de base. Aussi, les remboursements de prêts dépassent-ils normalement les remboursements de contributions.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE COÛT DES PLAQUETTES

Question n° 2499—M. Stewart:

1. La *Graphic Realm Ltd.* a-t-elle reçu \$148,552 du ministère de la Justice pour produire des plaquettes agrafées et, le cas échéant, a) quel était le titre de la brochure, b) combien ont-elles coûté à l'unité, c) combien en a-t-on imprimé?

2. A qui a-t-on distribué ces brochures?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et des Approvisionnement et Services m'informent comme suit: Le ministère des Approvisionnement et Services a octroyé un contrat pour le compte du ministère de la Justice, à *Graphic Realm Ltd.* au montant de \$148,552. Dû aux modifications aux nombres de pages et à l'augmentation dans la quantité, la valeur du contrat a augmenté à \$217,718.80.

1. a)	b)	c)
Titre de la brochure	Coût unitaire	Nombre imprimé
Le travailleur	30.4 cents	306.000
Petite entreprise	40.7 cents	306.000

2. Les brochures sont distribuées sur demande, aux individus, aux groupes, aux associations, ainsi que dans le cadre des expositions itinérantes du Centre d'information sur l'unité canadienne.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE COÛT DES DÉPLIANTS

Question n° 2500—M. Stewart:

1. La McLaren, Morris and Todd Ltd a-t-elle reçu \$81,383 du ministère de la Justice pour produire des dépliants et, le cas échéant, quels en étaient a) la nature, b) le coût unitaire?

2. Quel usage en a-t-on fait?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et des Approvisionnement et Services m'informent comme suit: Pour le compte du ministère de la Justice, le ministère des Approvisionnement et Services a octroyé un contrat à McLaren, Morris & Todd Ltd., au montant de \$81,383, pour des dépliants. A cause d'une augmentation dans les quantités, la valeur du contrat a augmenté à \$87,968,99.

1. a) Nature des dépliants

1 Notre pays

2 Nos richesses naturelles

3 Nos richesses renouvelables

4 Perspectives et défis

b) Coût unitaire: 6.84 cents.

2. Ces dépliants sont distribués sur demande, aux individus, aux groupes, aux écoles et à des organismes, ainsi que dans le cadre des expositions itinérantes du Centre d'information sur l'unité canadienne.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE COÛT DES PLAQUETTES

Question n° 2502—M. Stewart:

1. Le ministère de la Justice a-t-il acheté pour \$67,103 de plaquettes agrafées de Imprimerie Canadian Gazette et, le cas échéant, a) quel était le titre de la brochure, b) combien ont-elles coûté à l'unité, c) combien en a-t-on imprimé?

2. A qui a-t-on distribué ces brochures?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et des Approvisionnement et Services m'informent comme suit: Le ministère des Approvisionnement et Services a octroyé un contrat pour le compte du ministère de la Justice, à l'Imprimerie Canadian Gazette pour un montant de \$67,103 pour des plaquettes agrafées. En raison de pages additionnelles et d'heures supplémentaires, la valeur du contrat a augmenté à \$85,386.49.

1. a) Titre de la brochure—Le troisième âge.

b) Coût unitaire—27.9 cents.

c) Nombre imprimé—305,835.

2. Les brochures sont distribuées sur demande, aux individus, aux groupes et à des organismes, ainsi que dans le cadre des expositions itinérantes du Centre d'information sur l'unité canadienne.